

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022**  
**DELIBERATION N° DE-2022-181**

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h36), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18h40).

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY ; M. SUSPERREGUI à Mme LAUQUE (jusqu'à 19h36) ; Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18h40).

**Absent(s) :**

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

*Entendu le rapport de M. SALANNE,*

**OBJET : MARCHES PUBLICS** – Détection et géoréférencement du réseau d'éclairage public - Accord-cadre conclu en groupement de commande avec la Ville d'Anglet - Avenant n°1 (lot n°1).

En février 2022, la Ville de Bayonne associée à la Ville d'Anglet via une convention de groupement de commandes, a conclu avec le groupement d'entreprises BMSO/AQUITAINE DETECTION un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande (N° 21142) affecté d'un montant maximum, en vue de géo-référencer le

réseau d'éclairage public des deux communes et d'intégrer les données recueillies dans un système de gestion d'éclairage public.

Le montant maximum de l'accord-cadre s'élève à 100 000 € HT / an soit 400 000 € HT, toutes périodes confondues, pour les deux communes. Le montant initial proposé dans le bordereau de prix par le groupement BMSO s'élève à 254 800 € HT pour la durée totale de l'accord-cadre.

La Ville de Bayonne a fait poser des fourreaux vides lors des travaux de voirie afin de pouvoir ajouter des réseaux ultérieurement comme par exemple ceux de la vidéosurveillance ou de la fibre optique. Or ces fourreaux vides, importants à connaître en amont de projet, ne sont pas encore capitalisés dans les bases de données de la Ville.

Dans le cadre de la géo-détection des réseaux d'éclairage, l'entreprise BMSO titulaire du lot 1 pourrait fournir la localisation des fourreaux vides. Cependant un travail préalable à la détection de ces fourreaux vides implique de passer une aiguille qui sera détectée ensuite comme les câbles d'éclairage public.

Ce travail d'aiguillage nécessite l'ajout d'un prix supplémentaire au bordereau des prix unitaires (BPU), fixé à 750 € HT par kilomètre. Il est difficile d'estimer le nombre de kilomètres de fourreaux vides, mais ces derniers n'ont été posés que récemment et ne concernent donc qu'une faible partie du réseaux électrique soit 15 à 20 km environ.

Pour la Ville d'Anglet, la problématique est identique. Ces fourreaux vides n'ont fait l'objet d'aucune localisation à ce jour et ne sont donc pas référencés dans les bases de données patrimoniales de la Ville. Ils doivent certainement ne représenter qu'une faible partie du réseau électrique comprise entre 5 et 10 km environ.

L'ajout de ce prix n'entraîne pas de modification du montant maximum de l'accord-cadre indiqué ci-dessus.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'ajout d'un prix unitaire au contrat et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le groupement BMSO/Aquitaine Détection l'avenant n° 1 aux conditions fixées ci-dessus.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne





## AVENANT N°1

### **A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Ville de Bayonne  
HOTEL DE VILLE  
1 AVENUE MARECHAL LECLERC  
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63  
Poste : 61.63  
Télécopie : 05.59.59.30.91  
Courriel : marches@bayonne.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué à la commande publique

### **B - Identification du titulaire de l'accord-cadre**

Groupement BMSO / Aquitaine Détection  
ZI Saint Etienne  
1 Chemin de la Humère  
64100 BAYONNE  
Courriel : [bmsocotrelec.com](mailto:bmsocotrelec.com)  
Tél. : 05.59.50.09.16  
SIRET : 80149328900012

Représenté par : Monsieur Benjamin Guéguen, directeur d'exploitation de la société BMSO mandataire.

### **C - Objet de l'accord-cadre**

Géoréférencement du réseau d'éclairage public aérien et souterrain et prestations de contrôle du géoréférencement/ Lot n° 01 : Géoréférencement du réseau d'éclairage public

Référence de l'accord-cadre : 21142

Date de la notification : 04/02/2022

Durée de la période initiale : accord-cadre conclu pour une période initiale de 1 an, à compter du 04/02/2022 jusqu'au 03/02/2023.

Nombre de périodes de reconduction : 3  
Durée de chaque période de reconduction : 1 an  
Durée maximale du contrat, toutes périodes confondues : 4 ans

Montant initial de l'accord-cadre  
- Taux de TVA : 20,0 %  
- Montant HT maximum : 100 000,00 €

## **D - Objet de l'avenant**

Période impactée : Période initiale et 3 périodes de reconduction

Le présent avenant a pour objet de modifier les prestations prévues initialement à l'accord-cadre. Les modifications portent sur le(s) point(s) suivant(s) :

La ville de Bayonne a fait poser des fourreaux vides lors des travaux de voirie afin de pouvoir ajouter des réseaux ultérieurement comme par exemple ceux de la vidéosurveillance ou de la fibre optique. Or ces fourreaux vides, importants à connaître en amont de projet, ne sont pas encore capitalisés dans les bases de données de la ville.

Dans le cadre de la géo-détection des réseaux d'éclairage, le titulaire pourrait fournir la localisation des fourreaux vides. Cependant un travail préalable à la détection de ces fourreaux vides implique de passer une aiguille qui sera détectée ensuite comme les câbles d'éclairage public.

Pour la ville d'Anglet, la problématique est identique. Ces fourreaux vides n'ont fait l'objet d'aucune localisation à ce jour et ne sont donc pas référencés dans les bases de données patrimoniales de la ville. Ils doivent certainement ne représenter qu'une faible partie du réseau électrique comprise entre 5 et 10 km environ.

Les prestations d'aiguillage nécessitent l'ajout d'un prix supplémentaire au Bordereau des prix unitaires (BPU), fixé 750 € HT par kilomètre. Ce prix est détaillé dans le BPU joint au présent avenant.

L'ajout de ce prix n'entraîne pas de modification du montant maximum de l'accord-cadre indiqué ci-dessus.

Les prestations à exécuter par le titulaire de l'accord-cadre seront payées en fonction des prix inscrits dans sa proposition. Cette pièce fait partie intégrante de l'avenant à l'accord-cadre.

## **E - Signature du titulaire de l'accord-cadre**

A .....

Le .....

Signature du titulaire

## **F - Signature du pouvoir adjudicateur**

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique

## **G - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre**

### **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....

Le .....

**Signature**

### **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

### **En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :

N°	Localisation et aiguillage des fourreaux vides	Unité	Quantité estimée	Prix Unitaire en € H.T.	Prix Total en € H.T.
1	Réalisation de la géo-détection des réseaux.				
1.1	Voies à très fort trafic - trafic important				
		km	36,0	460	16 560,00 €
1.2	Liaison interquartier - fort trafic				
		km	46,0	590	27 140,00 €
1.3	Liaison de desserte				
		km	230,0	610	140 300,00 €
1.3	Liaison piétonne de centre ville				
		km	18,0	1250	22 500,00 €
2	Relevé du réseau d'éclairage public aérien				
		km	120,0	230	27 600,00 €
3	Préparation et Rendu des résultats				
		km	450,0	46	20 700,00 €
4	Aiguillage des fourreaux vides				
		km	30,0	750	22 500,00 €
				<b>TOTAL H.T. (avant avenant)</b>	277 300,00 €
				<b>TOTAL H.T. (avenant)</b>	299 800,00 €